



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Hilde Sels
Éric Van den Berg

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Arts appliqués et textile

Haute École provinciale de Hainaut –
Condorcet (HEPH-C)

25.02.2019

Table des matières

Arts appliqués et textile : Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	10
Conclusion générale.....	13
Droit de réponse de l'établissement	14

Arts appliqués et textile : Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation de suivi du *cluster* « Arts appliqués et textile ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2013-2014.

Dans ce cadre, Mme Hilde Sels et M. Eric Van den Berg, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 16 octobre 2018 à la Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet, sur son implantation de Saint-Ghislain. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les expert·e·s après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Arts graphiques, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2014 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité d'évaluation de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant·e·s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Hilde Sels, experte en gestion de la qualité
- Éric Van den Berg, expert pair

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

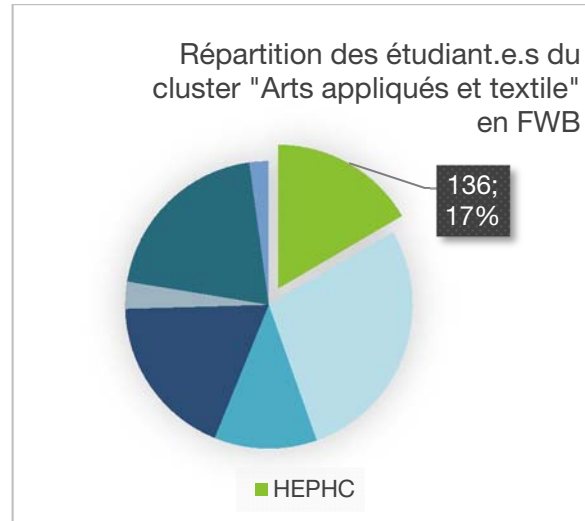
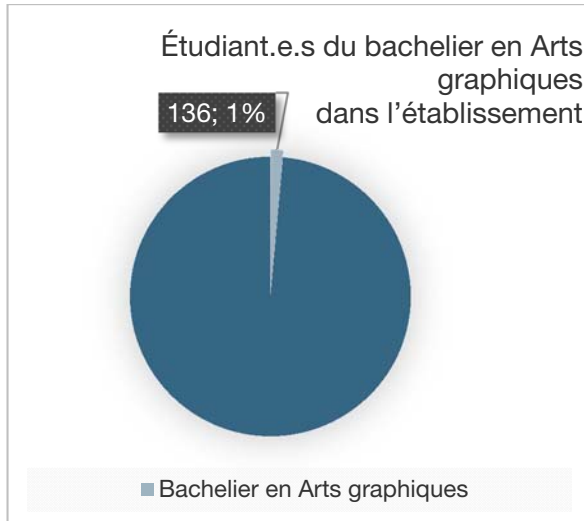
La Haute École provinciale de Hainaut (HEPH-C) résulte de la fusion en 2009 de trois établissements provinciaux d'enseignement supérieur. Son pouvoir organisateur est la Province de Hainaut.

Elle compte sept implantations réparties dans toute la province du Hainaut et propose une cinquantaine de cursus de type court et de type long répartis dans sept catégories : agronomique, arts appliqués, économique, paramédicale, pédagogique, sociale, technique. Avec une population de plus de 9.000 étudiant.es, l'établissement représente l'une des plus importantes hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le bachelier en Arts graphiques est organisé dans la catégorie Arts appliqués sur l'implantation de Saint-Ghislain. Outre cette formation, la catégorie propose depuis 2017-2018 en codiplomation avec la Haute École Louvain en Hainaut, un bachelier en Animation 3D et effets spéciaux.

En 2017-2018, 1 % des étudiant.e-s de la HEPH-C étaient inscrit.e-s dans le bachelier en Arts graphiques². Depuis 2013-2014, la population étudiante de la section reste relativement stable.

Le nombre d'étudiant.e-s inscrit.e-s à la HEPH-C dans le bachelier en Arts graphiques représentait 17 % de la population étudiante concernée par l'évaluation « Arts appliqués et textile »³.



² Source : base de données SATURN, 2017-2018

³ Sources : base de données SATURN 2017-2018 et compilation des données des dossiers d'avancement

Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation initiale en 2014, le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit « décret Paysage », a modifié considérablement l'ensemble de l'enseignement supérieur :

- découpage en pôles académiques ;
- constitution de l'ARES (Académie de recherche et de l'enseignement supérieur) ;
- modularisation des cursus ;
- etc.

Bien que ce décret ait permis des réflexions sur les unités d'enseignement, puis sur les fiches ECTS, la catégorie Arts appliqués perçoit ces changements comme contraignants et ayant des conséquences négatives tant sur les aspects pédagogiques (organisation des cours, conditions de réussite) que sur la gestion administrative (finançabilité, limitation des réorientations possibles, difficulté de mise au point des programmes annuels d'études).

La mise en place du décret est également présentée par la section comme une entrave à la mise en œuvre du plan d'actions publié en 2014.

Plusieurs changements ont eu lieu au niveau de la section et de la HE :

- désignation d'un nouveau Directeur de catégorie ;
- création d'une cellule d'appui pédagogique (au service des équipes pédagogiques) au niveau de la HE ;
- changement de la coordinatrice qualité au niveau de la HE ;
- désignation de conseillers académiques par implantation ;
- changement de secrétaire de direction de la catégorie.

Ces changements ne semblent toutefois pas avoir eu d'impact sur la formation, ni sur la culture qualité au sein de la section.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

À l'issue de l'évaluation 2013-2014, la section a mis au point un plan d'action et de suivi des recommandations des experts.

Ce plan se décline en 4 axes :

- Axe 1 : améliorer le rôle des étudiants dans le processus de gestion de la qualité au niveau de la section ;
- Axe 2 : accroître l'ouverture vers les milieux culturels et professionnels, notamment par la systématisation des pratiques d'intervention extérieures, et envisager le développement de partenariats avec d'autres institutions d'enseignement ;
- Axe 3 : décliner le référentiel de compétences de la section en capacités et savoirs et le mettre en regard des acquis d'apprentissage ;
- Axe 4 : favoriser l'autonomie des étudiants en leur confiant des responsabilités réelles.

Axe 1 : améliorer le rôle des étudiants dans le processus de gestion de la qualité au niveau de la section

Sous cet axe était priorisée l'**évaluation des enseignements par les étudiants** (EEE).

Pour les experts, cette approche paraît minimaliste dans la mesure où :

1/ l'EEE n'est que l'un des aspects d'une démarche qualité ; la recommandation « ...que le rôle des étudiants dans le processus de gestion de la qualité soit clarifié, explicite et communiqué » ne peut être rencontrée sur ce seul aspect ;

2/ l'implication des étudiants via ce type de processus reste assez faible (répondre à un questionnaire constitue une démarche relativement passive). Impliquer les étudiants dans la mise au point du questionnaire, par exemple, les rendrait plus actifs dans la démarche.

Droit de réponse de l'établissement

Un changement de questionnaire est à l'étude au niveau de la Cellule qualité de la HE et la volonté de la direction de systématiser la démarche est explicite, mais la méfiance des enseignants par rapport au dispositif est susceptible de perdurer, ceux-ci ayant tendance à penser que le dialogue direct avec les étudiants est suffisant et plus efficace.

L'EEE, sous son format actuel, n'intéresse pas les principales parties prenantes concernées (les enseignants et les étudiants, qui doivent pouvoir expliciter et argumenter leur point de vue, sous une autre forme qu'une simple note chiffrée, et dans une perspective de changement et d'amélioration).

Considérer l'EEE comme un outil pour améliorer le cursus est pourtant une bonne idée, mais parfois cela ne suffit pas. Ce type de dispositif doit être médité pour qu'il se déroule en transparence, en impliquant les acteurs dans sa conception et être pensé sous une nouvelle

forme. Dans cet esprit, la coordinatrice qualité HE fait part d'un projet de formation de certains enseignants à l'animation de **tables rondes** pour qu'ils animent des groupes de discussion (focus groupes) avec les étudiants dans d'autres catégories que la leur. Ce projet semble prometteur, notamment pour soutenir le développement d'une « culture Condorcet » (voir la partie 3).

Depuis cette année, trois étudiantes participent au **Conseil de catégorie**. C'est une avancée et les étudiantes se sentent écoutées, mais le comité des experts ne perçoit pas leur présence dans les enjeux essentiels de la section. Or dans une dynamique participative, chaque acteur doit pouvoir prendre toute sa place en portant des projets, en prenant ses responsabilités, en participant aux décisions et aux votes s'il échet. Les étudiants devraient par exemple participer activement à la réflexion sur la qualité du programme : ils ont des idées et des questions.

Axe 2 : accroître l'ouverture vers les milieux culturels et professionnels, notamment par la systématisation des pratiques d'intervention extérieures, et envisager le développement de partenariats avec d'autres institutions d'enseignement

Le comité des experts constate quelques initiatives (visites d'expositions, rencontre avec le Cegep Sainte-Foy à Québec), mais regrette le manque de systématisation de ce type d'actions. L'atelier « Création-Edition-Monstration » est un exemple de bonne pratique qu'il convient de pérenniser. Les initiatives telles le partenariat développé avec la HELHa dans l'organisation du bachelier en Animation 3D sont également à encourager.

Le comité soutient l'intention d'adapter le programme aux besoins du monde professionnel et culturel. Il est dès lors essentiel que la section se donne les moyens d'impliquer les acteurs du monde professionnel et culturel dans la réflexion sur le cursus et de systématiser des rencontres entre ces acteurs et les étudiants (workshops, jurys etc.).

Il apparaît également essentiel aux yeux des experts de conscientiser les étudiants par des activités concrètes, sur les possibilités qui s'offrent à eux au terme de leur bachelier : sur le plan académique (poursuite d'études, masters, formations complémentaires...) et sur le plan professionnel (entrée dans le métier, débouchés...). Cette recommandation avait déjà été formulée lors de l'évaluation initiale et n'a pas été mise en œuvre.

Axe 3 : décliner le référentiel de compétences de la section en capacités et savoirs et le mettre en regard des acquis d'apprentissage

Le travail sur l'approche par compétences a été mis en route (rédaction des acquis d'apprentissage et des fiches ECTS) mais ce travail a principalement consisté à transférer l'existant dans de nouveaux formats de documents (processus plutôt administratif, assez lourd), il n'a pas été l'occasion d'une réflexion en profondeur sur le programme, les contenus de cours, l'évaluation. Les objectifs et compétences n'ont pas été relues en regard du cadre européen des certifications.

Le regroupement en unités d'enseignements (UE) a été fait, mais les experts constatent qu'un grand nombre d'UE correspondent à une seule activité d'apprentissage, ce qui évite toute collaboration, évaluation concertée entre plusieurs enseignants. Un clivage entre les cours théoriques et les cours pratiques existe toujours, alors que toutes les parties prenantes gagneraient à les réfléchir ensemble.

Droit de réponse de l'établissement

Le processus de décision sur ces aspects reste par ailleurs peu clair et la démarche participative peu présente. L'obligation de réaliser un examen en fin de cours dans des cours pratiques semble peu pertinente et apparaît comme une décision venue de la direction de la HE (top down) sans que l'avis des acteurs (enseignants et étudiants) ait été pris en compte et sans tenir compte de la nature même du contenu des activités pratiques. La démarche créatrice des étudiants est ici tout autant mise à mal que la liberté pédagogique et l'expertise des enseignants.

Droit de réponse de l'établissement

Ce travail sur les compétences a au final été traité sur un plan essentiellement administratif, au détriment de ses enjeux pédagogiques, ce qui donne une connotation négative à la démarche (lourdeur, manque de sens...).

Il n'a en effet pas eu d'impact sur les aspects problématiques du cursus pointés par les experts lors de l'évaluation initiale :

- Recommandation 5 : clarifier l'identité du cursus et les spécificités des 2 options ;
- Recommandation 6: permettre le choix de l'option plus tôt, avant la 3^e année ; en clarifiant la spécificité de chacune d'elles, les options doivent permettre d'aller plus en profondeur dans le thème choisi (actuellement, les activités restent trop superficielles) ;
- Recommandation 7: rehausser le niveau d'exigence globale (exigences de la profession et niveau 6 du CFC);
- Recommandation 10 : évaluer les compétences des étudiants en fin de cursus au travers d'un travail de recherche graphique personnel.

Des réflexions sont toujours en cours, cela suscite des échanges entre les enseignants et il y a différentes tendances au sein de l'équipe. Ces tendances doivent pouvoir être confrontées aux prescrits (par exemple, l'obligation d'inclure au programme un mémoire, travail, dossier ou projet personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits⁴), au cadre francophone des certifications⁵ et aux attentes de la profession.

Ces aspects restent donc problématiques : d'une part (sur le processus), ils sont le témoin d'un manque de culture du changement ; d'autre part (sur le résultat), les rapports de stage qui tiennent lieu de TFE ne démontrent pas une adéquation avec le niveau 6 du cadre des certifications (acquisition de connaissances approfondies et compétences basées sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ; aptitude à élaborer et à développer des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ; capacité à communiquer de façon claire et structurée des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte...).

⁴ Décret Paysage, article 126.

⁵ Décret Paysage, annexe 1.

Axe 4 : favoriser l'autonomie des étudiants en leur confiant des responsabilités réelles

La mise en place d'ateliers méthodologiques pour les étudiants semble répondre à un besoin et semble efficace, notamment pour les cours théoriques, mais aussi pour la gestion du temps, etc. (*soft skills*). Cette initiative, même si elle a un coût, doit être pérennisée sous cette forme (caractère obligatoire pour les étudiants).

Les responsabilités et l'autonomie des étudiants semblent limitées. Cela a déjà été constaté sous l'axe 1 ci-dessus. Les experts invitent la section et les enseignants à stimuler l'autonomie des étudiants en les encourageant à prendre des initiatives, tout en les guidant (par exemple : baser un cours sur l'organisation, par les étudiants, de la visite d'une imprimerie).

Un TFE de réalisation personnelle irait également dans ce sens.

Enfin, force est de constater que les conditions matérielles doivent être améliorées : accès à du matériel et à des logiciels mis à jour, vétusté de certains locaux... Il conviendrait de mettre en place des procédures ascendantes d'information sur l'état des besoins et des demandes explicites vers la direction et/ou le Pouvoir organisateur et que ces instances activent à leur tour des procédures de mise à jour en prenant en compte les réels enjeux d'une section qui nécessite l'utilisation de matériel performant.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Gouvernance

La HE a développé plusieurs initiatives ces dernières années, pour soutenir la qualité de ses programmes :

- la création d'une cellule d'appui pédagogique pour soutenir les équipes éducatives dans un contexte de changements ;
- la désignation de conseillers académiques pour aider les étudiants à mieux comprendre les nouveaux mécanismes institutionnels ;
- l'élaboration d'un plan stratégique décliné en 10 objectifs.

L'impression reste que ces initiatives ne percolent pas encore jusqu'à la section, décentralisée sur le site de Saint-Ghislain. Le comité insiste sur le fait que la mise en place d'outils n'a pas « automatiquement » des effets sur l'implication des équipes. Celles-ci peuvent considérer le recours aux outils proposés comme un exercice bureaucratique sans vraie pertinence pour la qualité du cursus.

La fusion de la HE ne semble toujours pas intégrée par l'équipe éducative : les enseignants ne semblent pas au courant de ce qui se fait sur les autres sites de la HE et ne bénéficient pas des bonnes pratiques qui y seraient développées. L'appartenance à l'institution, la culture Condorcet, doit être développée davantage.

Les initiatives de la HE constituent pourtant des opportunités : le **plan stratégique** est un bon outil, mais il gagnerait à être communiqué davantage pour être investi et partagé.

Démarche qualité

« La culture qualité doit être intégrée à la section. »

Le comité des experts perçoit bien l'intention et la volonté des responsables institutionnels. De l'énergie est investie, mais par rapport à la visite initiale, le comité n'a pas perçu de changement : ni sur la culture qualité, ni sur la qualité de la formation.

Cela pose la question du rapport au **changement** : pourquoi changer ? quoi changer ? Si ce n'est la question de la conformité aux prescrits. Il n'y a pas de vision claire et partagée des enjeux liés aux changements ; le décret, le cadre de certifications, le plan stratégique de la HE apparaissent clairement comme des contraintes administratives lourdes et inutiles. Ces documents ne sont à aucun moment perçus comme une occasion d'évoluer.

Une suggestion concrète : mettre en place un TFE qui démontre l'ensemble des compétences graphiques, techniques, évalué par un jury professionnel. Ce type d'action permettrait de renforcer le lien avec le monde professionnel, de porter une plus grande attention à la question du niveau des études, de renforcer la visibilité de la section, et peut-être même de renforcer la confiance des étudiants (le feedback positif d'un professionnel et un travail sur les talents des étudiants, autre que les mises en forme etc. a bien plus de poids que la révision d'une grille etc.). Le fait que le décret impose un TFE est une opportunité de revoir le

programme et de construire une vision commune. Il s'agit de donner du sens et *in fine* c'est la question du niveau des études qui est en jeu. Une autre question qui devrait se poser en profondeur est celle de la nécessité de maintenir une distinction entre deux options (« arts graphiques » et « arts graphiques et infographie »). Si oui, comment les clarifier dans leurs intitulés, dans le moment du choix de l'option et dans la différenciation claire des objectifs et des contenus ?

Afin d'engager l'ensemble de la section vers une vision commune du changement, le comité des experts recommande de:

- travailler sur des initiatives pour renforcer la pertinence et donc l'impact de l'EEE (tester autre chose qu'un questionnaire en ligne : focus groups...);
- convaincre les enseignants de la pertinence de l'EEE (il y a de bonnes idées au niveau de la HE, qui ne semblent pas résonner dans la section);
- impliquer les étudiants dans la réflexion sur le processus d'amélioration du cursus (participation aux focus groups, réflexion sur la pertinence des choix d'options, implication réelle dans les organes de gestion);
- créer une culture de transparence et de confiance; un environnement où tout le monde ose s'exprimer.

Plan d'action actualisé

Le plan d'action actualisé de la section Arts graphiques est construit sur 7 des 10 objectifs du plan stratégique de la HE :

1. Viser l'excellence en assurant une formation de qualité en adéquation avec les réalités socioprofessionnelles et les besoins sociétaux
2. Donner de meilleures chances de réussite aux étudiants à travers des pédagogies innovantes et fédératrices ainsi qu'à travers un accompagnement spécifique et personnalisé.
3. Assurer le bien-être au travail et un climat positif dans la communauté académique.
4. Assurer la formation continuée à l'intention des enseignants et du monde extérieur.
5. Promouvoir la notoriété de la HE Condorcet ainsi que l'intégration de ses différentes composantes dans la communauté Condorcet.
6. Intensifier les partenariats avec les acteurs institutionnels et socio-économiques.
7. Renforcer l'internationalisation des activités d'enseignement et des projets de coopération.

Le comité des experts recommande d'intégrer au plan d'action de la section l'objectif 10 du plan stratégique, à savoir « développer une gouvernance collégiale, participative et responsable en regard avec le tissu sociétal, économique et régional », notamment en répartissant les responsabilités liées au changement, en renforçant la participation étudiante, en rendant la démarche qualité visible par tous et en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les différentes catégories.

Bien que le plan d'action apparaisse ambitieux et s'inscrive dans une volonté de changement et d'amélioration de la qualité, et bien que les actions proposées en regard de chaque objectif soient pertinentes, il a probablement été réalisé dans l'urgence, la section Arts graphiques étant la première section de la HE à bénéficier du plan stratégique pour rédiger son plan d'action. Ce plan d'action mérite donc d'être précisé, partagé, priorisé, en

- mettant en place des étapes de suivi systématique (échéances);

- identifiant des acteurs responsables, porteurs de projet ;
- priorisant des actions concrètes ;
- impliquant l'ensemble des acteurs (direction, enseignants, administratifs, étudiants).

Conclusion générale

Bien que quelques actions aient été menées au sein de la section, le comité des experts n'a pas pu constater de changements en termes de démarche qualité et en termes d'amélioration du niveau des études. L'intention de la direction et des responsables qualité est pourtant présente : « *La culture qualité doit être intégrée à la section* ».

Ce qui semble faire défaut, c'est une vision partagée et concertée, une volonté de participer aux changements et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Le comité a relevé quelques leviers pour faciliter la conduite du changement :

- faire travailler les équipes avec la cellule d'accompagnement pédagogique ;
- clarifier les rôles de la coordination de section et coordination qualité de la section ;
- ne pas trop compter (ou pas uniquement) sur les bonnes volontés, les bonnes intentions : les choses ne se font pas naturellement ;
- entendre mieux les étudiants dans des lieux institués (conseils, focus groups, cellule qualité...);
- impliquer les enseignants dans des actions novatrices concrètes sur le plan pédagogique (mise en place d'un TFE...) et sur le plan institutionnel (animation de focus groups dans d'autres sections, pour bénéficier des apports d'autres collègues...).

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Si nous sommes d'accord avec certains points évoqués dans le rapport préliminaire d'évaluation de suivi, il nous semble que d'autres éléments mis en avant relèvent de l'impression et du ressenti plutôt que de faits objectivables. Ce rapport est une restitution fidèle du compte-rendu oral consécutif à la journée de visite des experts. Nous continuons bien évidemment d'améliorer certains points que nous trouvons préjudiciables à la qualité de notre enseignement.

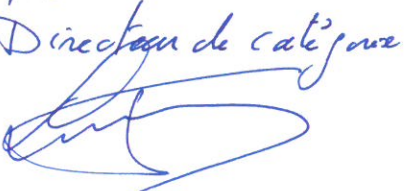
Nous formulons les observations suivantes :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (1, 2 ou 3)	Observation de fond
Partie 2	<p>Page 6, axe 1.</p> <p>Les experts soulignent : « 2/ l'implication des étudiants via ce type de processus reste assez faible (répondre à un questionnaire constitue une démarche relativement passive). Impliquer les étudiants dans la mise au point du questionnaire, par exemple, les rendrait plus actifs dans la démarche. »</p> <p>Le conseil pédagogique de la Haute Ecole est un organe d'avis au sein duquel la problématique de l'évaluation des enseignements est débattue. Notamment la mise au point du questionnaire.</p> <p>Sur 28 membres que compte ce conseil, 10 sont des étudiants élus. Parmi ceux-ci, on ne compte pour l'instant aucun étudiant de la catégorie « arts appliqués ». Un effort particulier est mené afin de sensibiliser les étudiants de cette catégorie à l'importance d'être présent et de s'exprimer dans les différents organes de la Haute Ecole.</p>
Partie 2	<p>Page 7, axe 3</p> <p>Les experts soulignent : « Le regroupement en unités d'enseignements (UE) a été fait, mais les experts constatent qu'un grand nombre d'UE correspondent à une seule activité d'apprentissage, ce qui évite toute collaboration, évaluation concertée entre plusieurs enseignants. »</p> <p>De manière précise, les blocs 1 et 2 du programme d'études comportent 50% d'unités d'enseignement composées de plusieurs activités d'apprentissage. En bloc 3, ce chiffre tombe à 15%. Cet élément s'explique par le fait que le dernier bloc est composé pour moitié de stages (30 ects). Et que l'unité d'enseignement « Activités d'intégration professionnelle » n'est pas sécable.</p> <p>Ces chiffres ne sont pas « hors normes » au regard des pratiques au sein des Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>

	<p>Un axe consacré au développement de la collaboration et concertation entre les enseignants sera proposé dans le plan d'action actualisé.</p>
<p>Partie 2</p>	<p>Page 8, axe 3</p> <p>Les experts soulignent : « Le processus de décision sur ces aspects reste par ailleurs peu clair et la démarche participative peu présente. L'obligation de réaliser un examen en fin de cours dans des cours pratiques semble peu pertinente et apparaît comme une décision venue de la direction de la HE (top down) sans que l'avis des acteurs (enseignants et étudiants) ait été pris en compte et sans tenir compte de la nature même du contenu des activités pratiques. La démarche créatrice des étudiants est ici tout autant mise à mal que la liberté pédagogique et l'expertise des enseignants. »</p> <p>Il convient de souligner que l'obligation de réaliser un examen en fin de cours dans toutes les matières a été débattue lors du conseil de catégorie du 28 mars 2018.</p> <p>Tous les autres enseignants ont été invités à participer à la discussion et les raisons de cette modification ont été débattues et approuvées.</p> <p>Concernant le mode d'évaluation, il doit être réfléchi par rapport au profil métier. Si besoin d'aide, il existe au sein de la HEPH Condorcet une Cellule d'Appui Pédagogique.</p> <p>L'avis des acteurs a été pris en compte. La démarche et ses objectifs ont été expliqués. Il a été tenu compte de la nature du contenu des activités pratiques (70 % de l'évaluation pouvant consister en de l'évaluation continue).</p> <p>Dans les contrats pédagogiques, les enseignants de cours pratiques ont utilisé la faculté d'évaluer de manière continue à hauteur de 70%. Les épreuves d'examen sont pour la majorité basées sur les travaux réalisés par les étudiants en cours de quadrimestre.</p>
<p>Partie 2</p>	<p>Page 9, axe 4</p> <p>Les experts soulignent : « Enfin, force est de constater que les conditions matérielles doivent être améliorées : accès à du matériel et à des logiciels mis à jour, vétusté de certains locaux... »</p> <p>Il convient de souligner qu'en matière de rénovation des locaux, le pouvoir organisateur a déjà consacré plus de 1,2 million d'euro à la rénovation et l'entretien des bâtiments au cours de ces dernières années. Cependant, vu l'ampleur des travaux à mener, les budgets consacrés à la rénovation doivent être étalés.</p> <p>Le Collège provincial a annoncé son souhait d'accélérer le programme des travaux engagés afin de rencontrer les griefs légitimes des membres du personnel et des étudiants. En 2019, une somme d'environ 1 million d'euros est prévue au budget provincial pour les sanitaires, la mise en conformité de la basse tension et la rénovation du chauffage. L'effort de rénovation doit être poursuivi pour le bien-être de tous.</p>

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Michel LAURENT
Directeur de catégorie


Nom et signature du-de la
coordonnateur-trice de l'autoévaluation

Lorraine Jercin
